

Agents de tranquillité
Conventions de partenariat avec Sodineuf Habitat Normand et Dialogue

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39

LE 3 OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 25 septembre 2013 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 10 à la question n° 31), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia (de la question n° 1 à la question n° 21), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 1 à la question n° 16), Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 5 à la question n° 38), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (de la question n° 5 à la question n° 38).

Sont absents et excusés : M. TAVERNIER Eric, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 9 et de la question n° 32 à la question n° 38), Mme RIDEL Patricia (de la question n° 22 à la question n° 38), M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 17 à la question n° 38), Mme SANOKO Barkissa, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick (de la question n° 1 à la question n° 4) Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à la question n° 4).

Pouvoirs ont été donnés par : M. TAVERNIER Eric à M. LAPENA Christian, Mme LEGRAND Vérane à M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 1 à la question n° 9), Mme LEGRAND Vérane à Mme EMO Céline (de la question n° 32 à la question n° 38), Mme RIDEL Patricia à Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n° 22 à la question n° 38), M. LEVASSEUR Thierry à Mme COTTARD Françoise (de la question n° 17 à la question n° 38), Mme SANOKO Barkissa à M. BREBION Bernard, Mme LEMOINE Françoise à Mme ORTILLON Ghislaine, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme DUPONT Danièle, Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (de la question n° 5 à la question n° 38).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que conformément à la délibération du 13 décembre 2012, la Ville de Dieppe a recruté, en partenariat avec Sodineuf et Dialogue, 3 agents de tranquillité.

La mise en place d'un service de médiation sociale en matière de tranquillité a pour vocation de compléter l'offre de service d'ores et déjà existants sur la ville (action sociale, association de prévention, force de sécurité ...).

Les agents de tranquillité vont assurer une présence dans les quartiers par le biais de ronde et d'îlotage dans l'espace public mais également au sein de l'habitat collectif, zones « résidentialisées », halls d'immeubles, caves et cages d'escaliers, puisque ce projet bénéficie d'un partenariat avec les bailleurs sociaux.

Les agents de tranquillité ont notamment pour mission :

- d'assurer une veille sociale et technique
- de devenir un lien pour et avec les services partenaires
- de désamorcer en amont les troubles du voisinage en favorisant un travail sur la citoyenneté

Les agents vont intervenir en fin de journée (à partir de 17h30) et en soirée (jusqu'à 1 heure), tous les jours de la semaine sauf le dimanche.

Les agents seront amenés à intervenir :

- soit de façon spontanée, lors de leur tournée, quand ils seront sollicités par les habitants ou lorsqu'ils constateront des faits
- soit pour faire suite à une demande des services partenaires et / ou des services municipaux.

De nombreux échanges avec les acteurs locaux ont permis d'élaborer ce projet mais aussi de prévoir le suivi et l'évaluation de ce dispositif, qui se feront via un comité de pilotage et un comité opérationnel.

Les bailleurs sociaux (Sodineuf Habitat Normand et Dialogue) contribuent à la mise en place de ce service à travers un partenariat et un soutien financier nécessitant la rédaction et l'approbation d'une convention dont le but est de fixer les modalités de ce partenariat.

Considérant l'avis de la commission n° 2 du 24 septembre 2013,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les projets de conventions avec Sodineuf Habitat Normand et Dialogue et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

<p>Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire</p>
